



Morsures de chien combien de dommage et interet

Par **corinne08**, le **31/12/2013** à **19:13**

[fluo]bonjour[/fluo]
Ma fille c est fait mordre par un dobermann non tenu en laisse résultat 5 jours d hospitalisation un passage par le bloc operatoire 10 morsures et une super cicatrice en haut de la cuisse je me suis porte civile combien demander de dommages et intérêts merci.

Par **moisse**, le **31/12/2013** à **19:23**

Bonjour,
Ceci ne concerne en rien le droit du travail.
Il existe sur ce présent site un forum spécialisé dans les problème de santé, où vous aurez de meilleures réponses, outre la possibilité de lire des conversations semblables aux votre, d'y recueillir des conseils et adresses d'associations d'aide aux victimes...
Vous pourrez ainsi améliorer votre dialogue avec l'avocat de votre enfant.
P.S. / non tenu en laisse et éloigné de son maitre = divagation.
SI proche de son maitre pas de divagation.
[fluo]***J'ai déplacé la discussion dans droit civil & familial...***[/fluo]

Par **corinne08**, le **31/12/2013** à **19:32**

Tu connais le site merci

Par **chaber**, le **31/12/2013** à **19:51**

bonjourrrn
selon l'article 1385 du code civil le propriétaire du chien est entièrement responsable.
Si vous avez un contrat Multirisques habitation avec la responsabilité civile, vous avez une défense-recours et/ou une protection juridique pour avoir l'aide d'un avocat qui défendra au mieux les intérêts de votre enfant.
Faites une déclaration à votre assureur